



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la
Protection des Populations (DDPP)**

Arrêté N° DDPP-23-DIR-10-01

Appel à candidature pour le mandatement de vétérinaires
pour l'exécution de missions de sécurité sanitaire des aliments
au sein d'un abattoir

LA PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L. 203-8 à 11, L. 221-1 à 3, L. 231-3, D. 203-17 à 22, R. 214-17-1, R. 223-54, R. 231-1-1, D. 231-3-5;

VU l'arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions de formation, de désignation et d'exercice des vétérinaires mandatés pour les opérations de police sanitaire prévues à l'article L. 203-8 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2012 fixant le montant de l'acte médical vétérinaire en application de l'article L. 203-10 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral 84-2023-08-29-00005 du 29 août 2023 fixant la rémunération sur le budget de l'État des vétérinaires mandatés chargés de l'exécution des actes commandés par l'État ;

CONSIDÉRANT l'absence de candidature de vétérinaire contractuel ou titulaire sur le poste d'inspection de l'abattoir de St Saturnin les Apt ;

SUR proposition du directeur départemental de la protection des populations de Vaucluse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Un appel de candidature de vétérinaires à mandater dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments est lancé pour le poste de vétérinaire officiel au titre de l'inspection au sein de l'abattoir de St Saturnin les Apt

Les dossiers de consultation sont à retirer à la DDPP de Vaucluse ou à télécharger sur le site internet de la préfecture.

Le règlement de la consultation est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2

La date limite de réception des candidatures est fixée au 1^{er} décembre 2023 avant 16h
Le lieu de dépôt des dossiers complets est la DDPP de Vaucluse, cité administrative, avenue du 7^{ème} génie, 84905 AVIGNON Cedex 09, ou par mail à ddpp-shsa@vaucluse.gouv.fr



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la
Protection des Populations (DDPP)**

ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse et le directeur départemental de la protection des populations de Vaucluse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

A Avignon le 27 Octobre 2023

Signature

Signé

Silvain TRAYNARD

Directeur Adjoint de la DDPP

Par délégation et subdélégation de la préfète